la cgt
ÉDUC' ACTION
Supplément au n°134. Février 2015. Prix 1€

PERSPECTIVES éducation formation

Spécial conférence nationale de la section nationale des retraité-e-s CGT Educ'action 19/21 mai 2015 - Cap d'Agde -

Notre Conférence Nationale se tiendra dans un contexte particulier.

Les attaques contre les retraité-e-s n'ont jamais atteint cette ampleur :

- blocage de la revalorisation des pensions d'avril 2013 à octobre 2015 (peut-être au delà !), sauf pour les petites pensions qui ont eu une (très) légère augmentation au 1er octobre 2014,
- pour les retraites complémentaires du secteur privé : revalorisation inférieure de 1 point au coût de la vie (indice officiel !),
- imposition des majorations familiales, auparavant exonérées.

Tout cela s'ajoute à la mise en place de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3 % pour les retraité-e-s imposables, au gel des barèmes d'imposition et à la suppression de la demi-part fiscale pour les retraité-e-s veufs-veuves, divorcé-e-s ayant élevé des enfants.

➔**En matière de santé,** les économies à hauteur de 10 milliards d'euros vont fatalement avoir un impact négatif sur les prises en charge de l'assurance maladie. Les retraité-e-s subissent, plus que d'autres, les dépassements d'honoraires parce qu'ils/elles font plus souvent appel aux médecins, cela associé au déremboursement de nombreux médicaments.

➔**En matière d'aide à l'autonomie,** le nouveau report de la mise en œuvre de la loi sur le vieillissement, qui ne pourra d'ailleurs répondre aux besoins, est préoccupant.
Les privilégié-e-s n'ont jamais été aussi nombreux-ses. De l'autre côté, la précarité, la pauvreté (Resto du Cœur, banque alimentaire,...), les difficultés de tous ordres (droit à se soigner, droit à l'éducation, droit au logement, ...) se sont poursuivies.

Les dossiers sont toujours aussi nombreux.

Rappelons quelques exigences immédiates de la CGT et de son UCR :

➔un rattrapage immédiat de 300 €/mois pour tous les retraité-e-s,
➔la revalorisation des pensions et des retraites complémentaires au 1er janvier indexées sur les salaires moyens,
➔le minimum retraite égal au SMIC, que la CGT revendique à 1 700 € brut pour une carrière complète,
➔le relèvement des pensions de réversion à 75 %,
➔le rétablissement de la demi-part,
➔le retour à la non-imposition de la majoration pour les retraité-e-s ayant eu au moins 3 enfants,
➔une véritable loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées.

En résumé, nous avons toujours "du pain sur la planche" !

Gérard Corneloup
Secrétaire général de la SNR CGT Educ'action

Sommaire

Édito de Gérard Corneloup
p. 2 Préparons la Conférence nationale
p. 3 Fonctionnement de la SNR
La syndicalisation
p. 4/9 Document préparatoire
p. 10 Motion votée à Dijon
p. 11 Évolution des FNI (2008/2014)
p. 12 Commission exécutive / CFC

CGT Éduc'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 55 82 76 55 - Mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : http://www.ferc.cgt.fr
CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie : IMPROFFSET, Grigny (91)
Directeur de Publication : Alain Vrignaud - Maquette : Annie Balbach

Préparons la Conférence nationale

La Section Nationale des Retraité-e-s de la CGT Éduc'action organise sa Conférence nationale tous les trois ans. Plus de cent délégué-e-s sont prévu-e-s.

C'est un moment important de la vie de l'organisation qui permet :

- de faire le point sur l'activité menée depuis la précédente Conférence (octobre 2012) sur l'évolution de nos effectifs, les questions d'organisation, les problèmes financiers,
- d'analyser la situation dans son actualité et ses développements dans l'avenir pour déterminer des axes de l'action revendicative que nous entendons proposer, d'une part à nos camarades retraité-e-s, d'autre part à notre syndicat, la CGT Éduc'action,
- d'élire la direction appelée à conduire l'activité pour les trois années qui suivent.

Il est important qu'elle se prépare de la façon la plus large possible, démocratiquement, et que tou-te-s nos adhérent-e-s soient étroitement associé-e-s à la réflexion. Des réunions seront organisées par les **Sections de Retraité-e-s ou les SDEN/URSEN (lorsqu'il n'y a pas de sections). L'objectif étant de réunir le maximum de Retraité-e-s, les consulter, discuter, débattre, proposer.**

Répartition des frais

Les provisions effectuées et la gestion saine des finances de la SNR permettent à la Section nationale de prendre en charge la totalité des frais de cette Conférence.

Invité-e-s

Les sections, les SDEN ou les délégué-e-s qui le souhaitent pourront inviter des camarades ou des conjoint-e-s en plus de leurs délégué-e-s.
Dans ce cas, ils prendront en charge la totalité des frais.
Les invité-e-s ne participent pas aux votes.

Attention : *le nombre de places d'hébergement sera limité.*

La Conférence se déroulera :

du mardi 19 mai 2015, 14 h
au jeudi 21 mai 2015, 12 h
au Centre de Vacances CCAS
CAP D'AGDE (34)

Calendrier

Mars 2015 :

- envoi à chaque adhérent-e du ***"Spécial Conférence nationale"*** (suppl. au PEF n° 134) contenant les **documents préparatoires,**
- transmission aux sections du mandat provisoire de délégué-e et d'invité-e, à retourner dès que possible,

De mars à mai 2015 :

- préparation dans les sections départementales et/ou académiques ainsi que dans les SDEN ou URSEN (quand il n'y a pas de section) : discussion sur les documents, l'activité, les revendications…,
- désignation des délégué-e-s,
- propositions de candidatures à la Commission Exécutive.

28 avril 2015 :

date limite de transmission par les sections de la liste des délégué-e-s, des mandats provisoires - avec la rubrique "hébergement et transport".

➔ Lors de cette Conférence, un certain nombre de documents seront soumis à des amendements et à un vote.

Les délégué-e-s auront à se prononcer sur :

1) le Rapport d'activité par mandat (pas d'amendement),
2) le Rapport de la Commission Financière de Contrôle et de Trésorerie (les délégué-e-s),
3) le document préparatoire ***"Les retraités dans la CGT Éduc'action"*** par mandat (avec amendements),
4) la nouvelle direction de la SNR (les délégué-e-s).

Les amendements sont à retourner à :
barboni.jp@wanadoo.fr
au plus tard le 11 mai 2015

Les fiches : "amendements", d'inscription, de candidature à la CE et à la CFC de la SNR sont à votre disposition auprès des militant-e-s SNR.

Fonctionnement de la SNR

La Commission Exécutive élue en octobre 2012 comportait 44 membres (41 CE + 3 CFC). En deux ans et demi, la SNR s'est réunie :

- **8 fois en Bureau national,**
- **8 fois en Commission Exécutive (précédée d'une réunion de Bureau),**
- **2 fois pour la CFC (une fois par an).**

La participation des camarades aux CE a toujours dépassé 70 % pour atteindre plus de 80 % à quatre occasions. Cela prouve l'attachement porté par nos camarades à l'existence et à la vie de la Section Nationale des Retraité-e-s de la CGT Éduc'action.

Nos sections de retraité-e-s (départementales ou régionales) existent dans une quinzaine d'académies. Elles permettent une bonne prise en compte de l'activité retraité-e-s des SDEN ou URSEN. Là où elles n'existent pas, il n'a pas toujours été possible de participer aux réunions des sections ou d'impulser leur création. La prochaine CE devra s'y pencher.

➔ La SNR a participé, de façon active, aux moments importants de la vie de l'organisation :

- Congrès extraordinaire à Montreuil (janvier 2013) : 26 délégués.
- 50e Congrès Confédéral de Toulouse (mars 2013). Nous nous sommes investi-e-s dans sa préparation et avons été représenté-e-s par 2 délégués de l'UFR.
- Congrès de l'UCR à Saint Étienne (25 au 28 mars 2014) : plusieurs camarades de la SNR étaient délégués par le biais de l'UFR (5 dont 2 SNR) et des USR (une dizaine).
- Congrès de l'UGFF à Guidel (octobre 2013) : 3 délégués.
- Congrès de la FERC à Dijon (décembre 2013) : 3 délégués SNR.
- Conférence Nationale de l'Union Fédérale des Retraités FERC (novembre 2013) : 15 camarades.
- 8e Congrès de la CGT Éduc'action à Seignosse (mai 2014) : 29 camarades mandatés, s'ajoutant aux 4 membres de la CE.
- Comité Général de l'UCR, instance dirigeante entre deux congrès.

➔ Elle est représentée au CNU ainsi qu'à la CE de l'UNSEN : 3 représentants depuis le congrès de 2008 et 4 après le congrès de 2011, 3 depuis le congrès 2014.

➔ Elle a participé au Bureau de l'Union : 1 camarade.

➔ Elle participe à la CE de l'UFR : 8 camarades.

➔ Elle a rencontré à plusieurs occasions le Bureau de l'UNSEN ainsi que le Secrétaire Général de l'UCR en septembre 2013.

➔ Elle a continué le principe d'une CE décentralisée par an. Ces réunions, se déroulant sur 3 demi-journées, permettent un travail plus approfondi, d'autant que nous y accueillons des camarades invité-e-s des sections des départements et académies voisins.

C'est ainsi que nous nous sommes réunis :

- au ***Cap d'Agde en mai 2013 :*** des invité-e-s des académies de Montpellier et d'Aix-Marseille,
- à ***Cahors en avril 2014 :*** des invité-e-s des académies de Toulouse et de Montpellier.

Lors des CE qui se tiennent à Montreuil, plusieurs camarades des académies parisiennes participent à nos réunions.

La syndicalisation

En 2011, nous avons terminé l'exercice avec 1 757 adhérents.
Fin 2012, nous étions 1 863.
Pour 2013 : 1 922 FNI.

Depuis plus de 20 ans, notre progression est régulière.
En 1994 nous étions 720 retraité-e-s syndiqué-e-s. Nous représentions à cette époque 8 % des adhérents CGT Éduc'action. Nous sommes maintenant à plus de 15 % ! C'est peut être ce qui pose problème à nos camarades !
En 2014, fin décembre, exercice non clos, nous avions 1 806 FNI.
À la même date en 2013, nous étions 1 866. Il y a donc **un léger tassement.**
On verra lors de la Conférence quelle sera la réalité pour l'exercice 2014 qui sera clos.

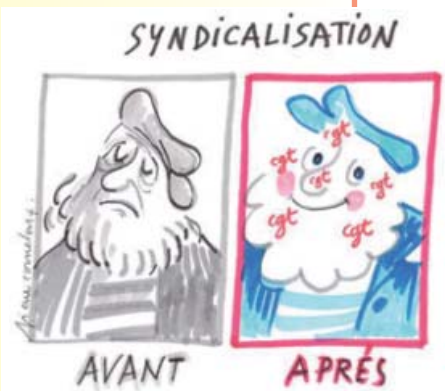

Le paiement des cotisations se faisant maintenant totalement par l'intermédiaire de Cogetise, le suivi des cotisants est vraiment mieux assuré.
Notre Conférence du Cap d'Agde, se penchera sur le mode de reversement des cotisations entre adhérent-e-s, SDEN et Sections locales de la SNR, en restant au plus près des réalités.
La continuité syndicale s'est beaucoup améliorée ces dernières années. Même s'il reste du travail à faire dans quelques SDEN, les sections locales SNR, là où elles existent, impulsent cette continuité avec conviction.
À la suite de la dissolution du SGPEN, les syndiqué-e-s restant Fonction Publique d'État ont rejoint la CGT Éduc'action. Les camarades retraité-e-s ont toute leur place au sein de la SNR. Le mouvement de réorganisation des retraité-e-s venus du SGPEN est assez limité pour le moment (Rennes, Bordeaux, Montpellier,...) et il faut poursuivre la syndicalisation de ces camarades.

Poursuivons notre marche en avant !

Les Retraité-e-s dans la CGT Éduc'action

Le document proposé est une base de discussion pour la préparation de la Conférence nationale. Il n'a pas la prétention d'apporter de réponses figées aux questions en débat, et ce d'autant moins qu'il a été rédigé dans un court délai.

Ce texte constitue une base cohérente de constats, de questionnements, de propositions que les débats à venir, dans les sections de retraité-e-s et dans les SDEN devront compléter et approfondir et même -pourquoi pas ?- infirmer sur certains points. Il devrait permettre d'affronter les discussions à venir, parfois âpres, avec une argumentation consolidée.

Syndiqué-e-s à part entière : continuité d'activité syndicale et spécificité.

Premier objectif, la Conférence

Le Bureau et le groupe de travail, sur mandat de la Commission Exécutive du 22 janvier, avaient reçu mandat d'actualiser la Charte de Dijon et d'en approfondir certains volets, ceci dans le respect de ses orientations. Elles demeurent valables malgré les attaques subies par la SNR, à savoir que le/la retraité-e est syndiqué-e à part entière de son SDEN mais avec une organisation spécifique de son activité dans la CGT Éduc'action comme dans toutes les autres organisations de la CGT.

Sur cette base, nous avons pu préciser l'argumentation sur :

- la spécificité,
- l'interpro,
- l'organisation spécifique nationale et à la base,
- la nécessité de l'autonomie financière avec des propositions clarifiées.

Le groupe de travail n'avait pas été chargé d'élaborer de proposition alternative. Celles qui seront proposées seront, bien entendu, mises sur la table sous la responsabilité de leurs auteurs et les débats à venir trancheront. Mais nous avons suffisamment fait l'expérience dans la CGT Éduc'action de la contre-productivité des mises en débat de textes alternatifs sous l'autorité de la direction pour tomber dans le même travers. Rappelons-nous les péripéties au Congrès Extraordinaire de janvier 2013 sur l'UGICT, la FERC et l'UGFF.

La numérotation des paragraphes permettra de faciliter les repérages en vue des amendements et des débats lors de la Conférence.

CE SNR - Décentralisée au Cap d'Agde, mai 2013 - Photo JP Barboni

1. Préambule : une évolution à confirmer

1.1- La démarche engagée depuis plusieurs années avait abouti à une évolution positive réciproque des rapports entre les retraité-e-s et les actif-ve-s dans la CGT Éduc'action.

1.2- Concrétisées au congrès de Guidel par une représentation accrue des retraités, ces avancées étaient également perceptibles dans la représentation de la SNR dans le Bureau de l'Union, la place de la SNR dans Perspectives (PEF), la prise en compte des repères revendicatifs des retraité-e-s dans ceux de la CGT Éduc'action, la gestion du fichier national des retraité-e-s avec celui de l'Union et l'intégration de la gestion financière de la SNR dans celle de l'Union en totale maîtrise de la SNR sur son budget. De plus, le passage au 1% avait permis de rendre le budget plus solidaire de celui de l'Union.

1.3- Ces avancées ont contribué au doublement en une dizaine d'années du nombre des syndiqué-e-s retraité-e-s.

1.4- Parallèlement à ce succès et certainement à cause de lui, dans quelques académies, ont persisté incompréhension et divergences sur la nature du syndicalisme des retraité-e-s. La crainte de voir l'organisation des retraité-e-s devenir trop forte dans le syndicat a provoqué une crise qui, mal gérée, s'est

enkystée, pour éclater au congrès de Seignosse. Cette situation a profondément bouleversé les retraité-e-s et menace la cohésion et la fraternité dans notre syndicat. Tout doit être fait pour la surmonter.

1.5- Aujourd'hui, les 15 millions de retraité-e-s, en grande majorité ancien-ne-s salarié-e-s, représentent 25 % de la population ; ils/elles seront 30 % dans 20 ou 30 ans. Il ne faudrait pas que le discours diviseur des propagandistes du capital pour justifier le recul social contamine l'organisation syndicale. Alors que l'on parle de *"Sylver économy"* les retraité-e-s ne sont pas une charge pour la société, mais concourent à son développement par leur activité et leurs besoins qui se diversifient avec le progrès de l'espérance de vie.

1.6- Ce mouvement d'ensemble de la société est porteur d'exigences nouvelles pour la CGT. Pour l'élargissement du rapport des forces et des luttes sociales, il est nécessaire que les retraité-e-s s'intègrent de mieux en mieux dans l'activité syndicale à tous les niveaux et notamment en territoires, à partir de leurs besoins spécifiques.

1.7- Avant tout, les retraité-e-s de la CGT Éduc'action sont adhérent-e-s de leur SDEN. Leur activité au sein de celui-ci doit être favorisée, valorisée et améliorée en appui sur l'impulsion et la coordination de la SNR en direction des sections de retraité-e-s.

1.8- La SNR et la CEN doivent agir en médiateur là où conflits ou blocages se font jour.

1.9- C'est pourquoi doivent être approfondies les réflexions collectives sur la spécificité du syndicalisme retraité, liée à leur position de pensionné et leur nouvelle vie, les formes d'organisation et de représentation qui en découlent, les moyens financiers nécessaires pour leur activité.

CE SNR - Montreuil, sept. 2014 - Photo J. Candas

1.10- Pour les retraité-e-s comme pour tous les salarié-e-s, il appartient aux premier-ère-s concerné-e-s d'exprimer leurs attentes et de formuler les revendications, d'en tirer les conséquences pour leur mode d'organisation et d'action.
La présente "Charte", résultat de cette élaboration collective, adoptée par la Conférence Nationale des Retraité-e-s, a vocation d'être versée aux débats préparatoires du 9ème congrès de la CGT Éduc'action en 2017.

2. Continuité d'activité syndicale et spécifique

2.1- La CGT a de longue date créé des structures spécifiques pour les retraité-e-s afin de leur permettre de déployer une activité interprofessionnelle : UCR, USR, ULSR.
À la différence d'autres organisations de salarié-e-s, elle a choisi le statut syndical au lieu du statut associatif loi de 1901. D'où l'organisation en sections de retraité-e-s dans les syndicats et en unions fédérales.

2.2- La nécessité de l'activité spécifique des retraité-e-s provient de leur position administrative, de leurs besoins, de leurs revendications propres, des contraintes liées à l'âge, de leur rythme de vie. Elle comporte des dimensions qui ne permettent pas de la traiter comme les autres activités spécifiques du syndicat, à la manière des pôles.

2.3- Les retraité-e-s sont hors des établissements, n'ont plus de collègues de travail ni de section syndicale d'établissement ; ils/elles sont dispersé-e-s, souvent isolé-e-s ; ils/elles n'ont plus de contrainte professionnelle, plus de déroulement de carrière et leur rémunération ne dépend plus de celle des actifs ni du ministère de l'EN. Pensionné-e-s de l'État, ils/elles sont solidaires des autres retraité-e-s de la Fonction Publique.

2.4- La continuité syndicale au départ à la retraite est un enjeu de taille pour le développement du rapport des forces dans la société.
Elle doit être prise en compte conjointement par les retraité-e-s et les actif-ve-s, avec les moyens appropriés aux diverses situations : avant le départ, au moment du départ et ensuite. À l'expérience, sans l'existence de sections de retraité-e-s, cette prise en compte reste faible.

2.5- Le départ à la retraite est une rupture. Pour rester syndiqué-e- et actif-ve, la fidélité ne suffit pas. Il faut se retrouver dans les préoccupations et les revendications liées à la nouvelle vie, les initiatives d'action, le mode d'organisation, la

solidarité et la convivialité. Et cette perception facilite la poursuite d'activité.

2.6- Plus les années de retraite passent, plus les retraité-e-s s'éloignent de leur vie professionnelle passée, au profit de préoccupations plus transversales, liées à leurs nouveaux rythmes de vie et à leurs problèmes quotidiens en fonction de l'âge d'une part, au différentiel de ressources d'autre part : pouvoir d'achat des pensions et pérennité des régimes de retraites, raréfaction des services publics de proximité, accès aux soins, perte d'autonomie, logement... bref, ce que l'on peut résumer par la place des personnes âgées dans notre société soumise à la dictature du profit capitaliste.

2.7- Leur rythme de vie qui, sauf exceptions liées en général aux ressources, n'est pas régi par l'activité professionnelle (par exemple le mercredi est consacré aux petits-enfants, les retraité-e-s partent en voyage ou en cure plutôt hors saison pour payer moins cher), tend à freiner leur participation aux réunions des SDEN et à les éloigner des problèmes quotidiens des actif-ve-s.

De leur côté, ceux-ci/celles-ci perçoivent plutôt avec distance les difficultés des retraité-e-s qui sont ainsi moins incité-e-s à participer à des assemblées où, en général, leurs préoccupations sont peu abordées. Les conséquences sur leur activité syndicale sont négatives, ce qui pèse sur tout le syndicat.

2.8- Cependant, ils/elles n'oublient pas leur vécu et restent attaché-e-s au devenir et à l'amélioration du service public auquel ils/elles ont contribué et qu'ils/elles ont défendu par leurs luttes.

2.9- En même temps, ils/elles peuvent être acteurs/actrices et vecteurs des luttes syndicales sur les enjeux de société dans la population qui les entoure et peuvent relayer l'information sur les luttes. Ils/elles participent aux manifestations mais, bien entendu, ne font pas de grèves qu'ils/elles peuvent cependant soutenir de plusieurs manières : collectes, distributions de tracts...

8e Congrès de la CGT Éduc'action - Seignosse, mai 2014 - Photo J. Candas

2.10- La CGT Éduc'action doit prendre en compte toutes ces réalités pour l'organisation du syndicalisme retraité en son sein afin que chacun-e, actif-ive ou retraité-e contribue utilement au combat commun, à renforcer la solidarité entre les générations, tant dans son syndicat que dans les structures interprofessionnelles.

3. Organisation et représentativité

3.1- La SNR et les sections départementales, académiques ou régionales ne sont pas et ne peuvent pas être considérées comme des syndicats dans l'Union. Il s'agit d'un réseau fonctionnant sur le schéma, prédominant dans toute la CGT, des sections de retraités dans les syndicats et des UFR, adapté à la situation actuelle de la CGT Educ'action dans la FERC (la SNR est en fait une Union des Retraités). C'est le canal naturel pour que la continuité syndicale soit bien prise en charge.

3.2- Ce mode d'organisation ne suffit pas en soi pour assurer la continuité d'activité syndicale qui doit avoir un contenu revendicatif conforme aux attentes des adhérents retraités ou néo retraités. Il est nécessairement à compléter par le travail en commun avec les SDEN et par l'activité interprofessionnelle en lien avec les ULSR et USR, lieux mieux adaptés à l'intervention sur les enjeux de société.

Cela renvoie à l'autonomie de fonctionnement des sections. La section départementale, académique ou régionale doit donc veiller à participer à l'activité des USR et ULSR.

3.3- Les sections de retraités régionales ou académiques existent pour compenser l'absence de sections départementales qui regroupent un trop petit nombre d'adhérents. Mais si l'évolution des effectifs le permet il est nécessaire de créer des sections départementales là où c'est possible.

3.4- La représentativité des retraités est assurée par le réseau des sections, coordonné par la SNR.

3.5- La perception du poids des retraité-e-s est la conséquence de la forte croissance de leurs effectifs. Elle traverse toute la CGT.

Cette question est posée aujourd'hui dans tous les aspects de la vie sociale, politique et économique. Elle renvoie à la place des retraité-e-s dans la société : citoyen-ne-s à part entière ou "assistés" ?

3.6- Mais si leur représentativité dans les congrès de l'Union est désormais conforme à leur nombre, comme il se doit, le problème reste posé pour leur représentativité dans les CNU.

3.7- Ils/elles participent à la vie démocratique de leurs SDEN respectifs et, à ce titre, ils/elles votent lors des congrès, ou autres instances de décision, et **peuvent** être délégué-e-s par leur SDEN aux congrès des structures dont celui-ci est partie prenante. Ils/elles sont responsables devant leur SDEN.

3.8- Ils/elles participent également à la vie démocratique de leur section départementale ou académique, où ils/elles désignent des délégué-e-s pour les représenter dans les conférences des instances dont la section est partie prenante (URSEN/URASEN, USR, ...) et de la SNR ainsi que dans le congrès de la CGT Éduc'action.

3.9- Dans ces cas-là, même si c'est surtout à partir de leurs revendications spécifiques que se prononcent les retraité-e-s, ils/elles ne les considèrent pas en dehors des orientations générales de la CGT et ils/elles ont leur mot à dire à ce sujet.

Les retraité-e-s ont eu une activité professionnelle et militante de plusieurs dizaines d'années, ils/elles sont porteurs d'expériences syndicales pouvant profiter à l'ensemble de notre organisation.

3.10- Tout dépend de la qualité des débats dans son SDEN d'une part, dans sa Section de retraité-e-s d'autre part, le/la retraité-e pouvant participer aux deux, ce qui est un atout supplémentaire comme l'est le fait, pour un-e syndiqué-e de participer à un pôle spécifique le/la concernant.

Les sections doivent s'efforcer de développer partout une vie départementale au sein des SDEN, coordonnée avec l'activité régionale et nationale.

La tenue à jour du Cogitiel est un élément essentiel de cette démarche.

3.11- Le réseau des sections de retraité-e-s et celui de la SNR permettent que les revendications spécifiques des retraité-e-s soient portées dans les diverses instances de la CGT Éduc'action et de l'UFR FERC ; qu'elles ne se trouvent pas diluées par la dispersion des retraité-e-s et leur position hors champ d'activité professionnelle.

Conférence nationale SNR - Dijon, oct. 2012

L'élaboration des Repères revendicatifs "Retraite-Retraités", à l'initiative de la SNR, puis leur inclusion dans ceux de l'Union, concrétise cette dimension.

3.12- Globalement, la désignation des délégué-e-s des retraité-e-s aux congrès nationaux de la CGT Éduc'action est coordonnée par la SNR et s'effectue par académie, au prorata du nombre d'adhérent-e-s. Les mandats des retraité-e-s sont portés par les délégué-e-s retraité-e-s.

3.13- À noter que dans le calcul des mandats pour le congrès de l'Union, les retraité-e-s sont défalqué-e-s des effectifs des SDEN et globalisé-e-s au niveau de la SNR, selon la même règle de représentativité.

3.14- Les mêmes modes doivent être applicables aux sections de retraité-e-s pour les conférences régionales ou académiques.

3.15- Toute évolution éventuelle des modes de représentativité ne devra porter atteinte ni à la qualité de retraité-e syndiqué-e à part entière ni à la spécificité de l'activité revendicative des retraité-e-s.

3.16- La grande majorité des retraité-e-s, en particulier ceux/celles qui militent, tiennent à leur activité spécifique. Ils/elles ne veulent ni couper les liens avec leur SDEN ni être mis-e-s sous sa tutelle. Si l'équilibre était rompu, beaucoup d'entre eux/elles quitteraient la CGT Éduc'action pour des syndicats multiprofessionnels, voire même le mouvement associatif.

4. Financement de l'activité

4.1- Deux principes d'ensemble de la CGT doivent être pris en compte :

4.1.1- le taux de cotisation est déterminé par chaque structure dans le respect des règles de vie communes,

4.1.2- l'activité d'une structure est financée par l'apport de ceux qui en font partie.

4.2- Sans autonomie financière, les syndiqué-e-s retraité-e-s devraient quémander une participation à leur SDEN ou à ceux/celles de leur académie, au prorata du nombre des

CE SNR - Cap d'Agde, mai 2013 - Photo F. Franceschi

syndiqué-e-s du département, chaque fois qu'ils/elles organiseraient une réunion de travail, une AG ou une initiative quelconque (la montée à Paris le 3 juin 2014 par exemple).

4.3- Taux des cotisations

4.3.1- Il convient de rappeler qu'à chaque niveau d'organisation les statuts fixent les règles de fonctionnement démocratique valables pour tous, sans faire obstacle aux structures qui décident de faire mieux.

4.3.2- Si le 50ème congrès confédéral n'a pas modifié le taux minimal des retraité-e-s, il n'a pas non plus défini de taux maximal. L'invitation de l'UCR à ses composantes d'engager la progression du taux de cotisation vers 1 % dans des formes et délais adaptés à leur situation n'a pas été désavouée. La décision, prise par la Conférence Nationale de Guidel en 2009, d'appliquer le 1 % au terme d'une période transitoire terminée en 2013, reste donc applicable. Elle engage bien évidemment tou-te-s les adhérent-e-s retraité-e-s de la CGT Éduc'action.

4.3.3- Les statuts actuels de la CGT Éduc'action devront être actualisés en ce sens.

4.4- Gestion des cotisations

4.4.1- Il existe actuellement plusieurs modes de gestion qui auraient besoin d'être harmonisés par souci de transparence et d'efficacité, tout en ayant assez de souplesse pour tenir compte des particularités de situations. Cette harmonisation est d'autant plus nécessaire qu'en application de la loi sur les finances syndicales, la comptabilité des sections de retraité-e-s doit être désormais intégrée dans celle des SDEN (ou des UR ou UA), pour être éventuellement validée et publiée, mais en restant sous leur maîtrise, à l'instar du mode en vigueur pour la SNR et l'UNSEN.

4.4.2- La participation nécessaire des retraité-e-s au financement des SDEN et UR ou UA se pose en termes de solidarité nouveaux, en tenant compte que le fonctionnement propre des sections de retraité-e-s peut alléger les dépenses des SDEN en direction des retraité-e-s.

4.4.3- Si la section départementale ou académique de retraité-e-s existe et a un-e trésorier-ère et un compte bancaire, il est souhaitable, car plus simple et plus rapide, que le/la retraité-e lui verse sa cotisation et le/la trésorier-ère de la section effectue alors les reversements à Cogetise (bordereau spécifique retraités), à l'URSEN/ UASEN et au SDEN.

4.4.4- Le/la retraité-e, s'il/si elle le souhaite, peut continuer de verser sa cotisation au SDEN. Celui-ci la reverse en totalité, dès réception, à la section des retraité-e-s afin qu'elle puisse effectuer, sans retard, les reversements comme ci-dessus.

4.4.5- En l'absence de section départementale ou régionale de retraité-e-s ou de compte propre, le SDEN perçoit leurs cotisations et effectue les reversements à Cogetise (bordereau spécifique retraité-e-s) et à l'URSEN/UASEN. Cela nécessitera une ligne budgétaire retraité-e-s et qu'un-e retraité-e ait la signature sur le compte du SDEN.

4.4.6- Le reçu fiscal est délivré par le/la trésorier-ère de l'organisation à laquelle la cotisation est versée, section ou SDEN.

4.4.7- L'essentiel étant que les cotisations des retraité-e-s alimentent leur activité spécifique, sans retards préjudiciables aux combats solidaires.

4.4.8- Les statuts de la CGT Éduc'action doivent prendre en compte ces voies de perception des cotisations *(cf organigramme ci-contre)*.

Sigles utilisés

SDEN : Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale
UNSEN : Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale (ou CGT Éduc'action)
CE : Commission Exécutive de l'Union
SNR : Section Nationale des Retraité-e-s de la CGT Éduc'action
URSEN/UASEN - UR/UA : Unions Régionales, Académiques
UCR : Union Confédérale des Retraité-e-s
USR : Union Syndicale des Retraité-e-s d'un département
ULSR : Union Locale de Sections de Retraité-e-s (au sein d'une Union locale de syndicats)
UFR : Union Fédérale des Retraité-e-s
Cogetise : Organisme confédéral de répartition des cotisations
Cogitiel : Fichier confédéral des syndiqués CGT
PEF : Perspectives Éducation Formation.

Annexes

➔ Statuts de la CGT Éduc'action

Article 6

Les retraités versent une cotisation égale à au moins 0,60 % *(daté du 5ème congrès NDLR)* de leur pension ou retraite (régime de base + complémentaire) à la section départementale des retraités ou, en cas d'inexistence, à la section académique, ou en cas d'inexistence au syndicat départemental lorsque celui-ci gère les cotisations des retraités.

Article 15

Le congrès de l'Union nationale est constitué par les représentants mandatés des syndicats départementaux de l'Éducation nationale et de la SNR. […]

Article 32

Les retraités sont organisés en section dans les Syndicats départementaux et dans l'Union académique ou régionale. Ils militent dans le cadre des unions départementales interprofessionnelles des retraités (USR).

La Section nationale est chargée de coordonner et d'impulser l'activité revendicative et syndicale en leur direction. Elle permet de dégager une démar-che cohérente entre les sections départementales et académiques et les structures nationales de la CGT, qu'elles soient fédérales, confédérales (UCR) ou autres. Elle participe au développement et à l'activité de l'Union Fédérale des Retraités (UFR).

➔ Résolution n° 4 du 6ème congrès de l'UNSEN

"Pour les retraités de nos catégories, les besoins d'échanger et d'agir pour faire prendre en compte leurs revendications sont les mêmes que pour les actifs. Des revendications leur sont communes avec les actifs et les retraités de la FERC, de l'UGFF et des autres secteurs, d'autres découlent de leur origine professionnelle. Leur activité doit être structurée au niveau départemental et/ou académique. Leur syndicat est leur SDEN d'origine ou le SDEN correspondant à leur lieu d'habitation.

La Section Nationale des Retraités coordonne et impulse l'activité des sections locales de Retraités, en cohérence avec l'UNSEN. (...) Les cotisations des retraités perçues par les SDEN sont reversées intégralement aux sections départementales ou académique de retraités".

➔ Perception et reversements des cotisations des Retraités (modalités existantes recommandées)

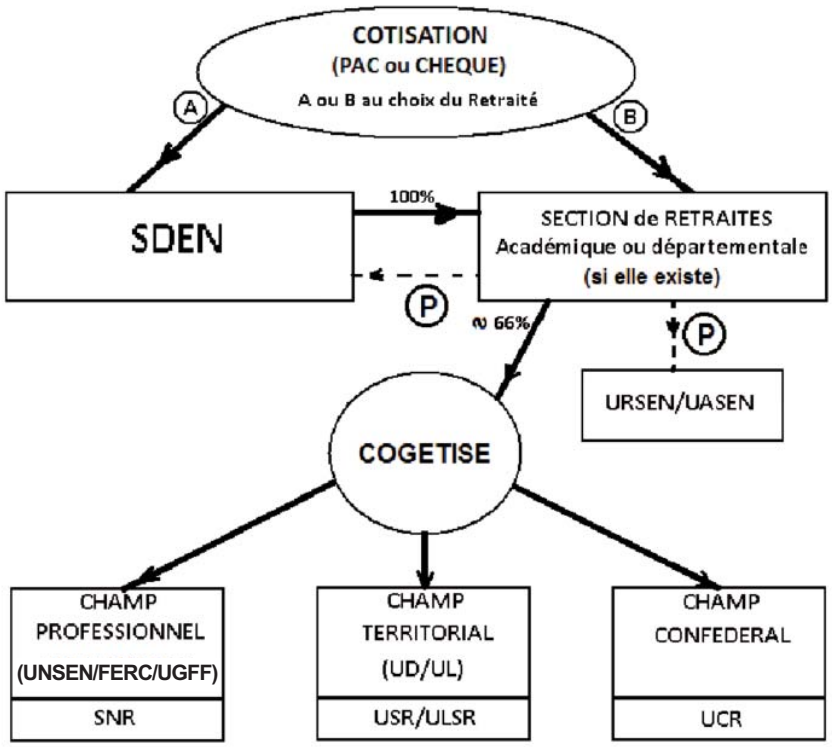

P Participation modulée

Remarques

P *Les sections de Retraité-e-s contribuent au financement de l'activité des SDEN et URSEN/UASEN selon des taux convenus tenant compte de leur activité spécifique et de leur utilisation des ressources de ces structures.*

Le SDEN qui perçoit des cotisations de retraité-e-s doit les identifier comme telles lors du reversement à Cogetise afin que celui-ci soit effectivement affecté aux organisations de retraités.

Le SDEN qui perçoit directement des cotisations de retraités a la responsabilité de leur délivrer le reçu fiscal.

Motion votée à Dijon et transmise à la CGT avant le 50ème Congrès

Les syndiqués Retraités de la CGT Éduc'action
réunis en Conférence nationale du 9 au 11 octobre 2012 à Dijon,

• **rappellent** les propos de Bernard Thibaud à l'occasion du dernier congrès de l'UCR-CGT qui affirmait qu'un retraité syndiqué comptait pour une voix au même titre qu'un syndiqué actif,

• **demandent** donc à la Confédération, pour pouvoir mettre en application cet engagement, d'inscrire à l'ordre du jour du 50ème congrès confédéral une modification des statuts, articles 27-6 et 34,

• **proposent** les modifications suivantes :

Article 27-6 - Au lieu de :
"le nombre de voix est calculé dans les conditions ci-après :
* pour les actifs : 1 voix pour 10 cotisations mensuelles
* pour les retraités : 1 voix pour 20 cotisations mensuelles".

Écrire : **"le nombre de voix est calculé dans les conditions ci-après :**
*** pour les actifs : 1 voix pour 10 cotisations mensuelles**
*** pour les retraités : 1 voix pour 10 cotisations mensuelles".**

Article 34 - Au lieu de :
"cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises ou 0,5 % de sa pension (régime de base + complémentaire)".

Écrire : **"cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises, ou 1 % de la pension (régime de base + complémentaire)".**

• **Ils incitent** tous les SDEN, toutes les sections de retraités de la CGT Éduc'action, à intervenir dans le même sens auprès de la Confédération.

Gérard Corneloup
Secrétaire général

Motion adoptée à l'unanimité.

CE SNR - Décentralisée à Cahors, avril 2014
Photo J. Candas

CNR - Dijon, oct. 2012

Consultez la rubrique "SNR : les retraités" sur notre site : unsen.cgt.fr

Évolution des FNI Retraités de 2008 à 2014

FNI à la fin décembre de chaque année

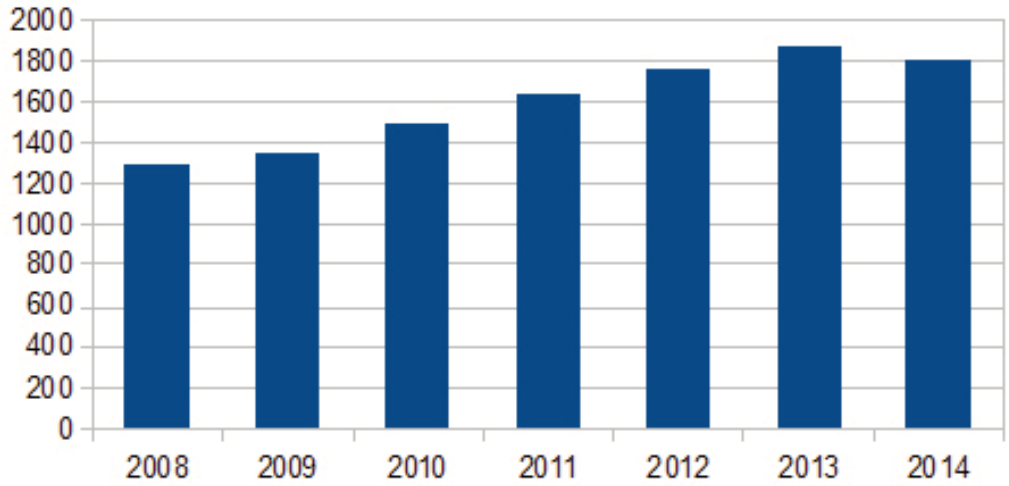

2008	1 287
2009	1 348
2010	1 490
2011	1 627
2012	1 755
2013	1 866
2014	1 806

Départements en pointe

22 - Côte d'Armor :	85
69 - Rhône :	73
44 - Loire Atlantique :	69
66 - Pyrénées Orientales :	69
13 - Bouches du Rhône :	60
59 - Nord :	56
33 - Gironde :	53
29 - Finistère :	50

Académies en pointe

Rennes :	205
Nantes :	151
Montpellier :	135
Bordeaux :	97
Aix Marseille :	93
Grenoble :	91
Versailles :	91
Poitiers:	88

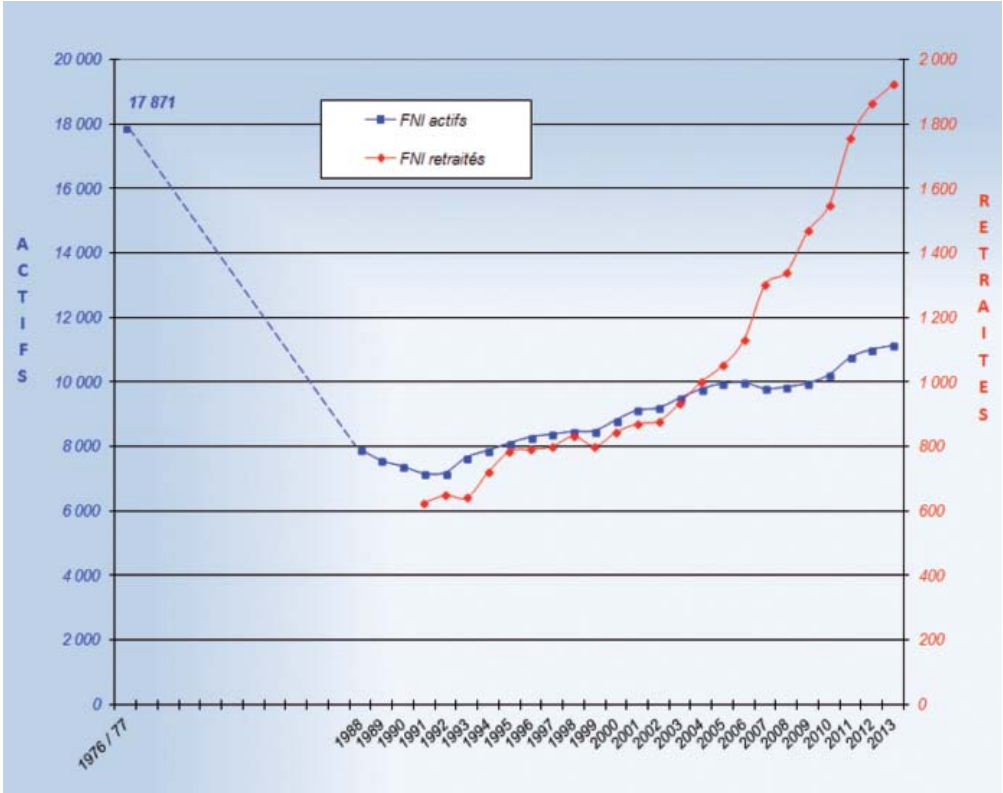

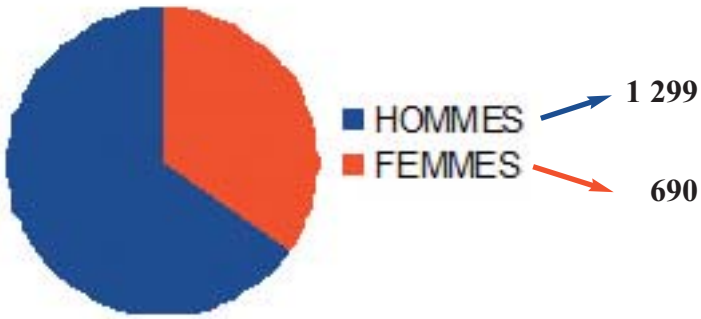

Taux de cotisation à 1 %
du total des pensions,
effectif depuis le 1er janvier 2013.

Dans les mandatements de la CGT Éduc'action, le/la retraité-e, est reconnu-e comme syndiqué-e à part entière.

(Décision de la SNR - Conférence de Guidel, 2009)

CONFERENCE NATIONALE DES RETRAITES

DIJON - 9.10.11 OCTOBRE 2012

Commission Exécutive

AIX MARSEILLE
13 CANDAS Jacques
13 LETEMPLE Vincent
84 PASTUREAU Jean

BESANCON
25 RIEHL Anny

BORDEAUX
40 CIUTAD Dominique
33 MALEVILLE Daniel
33 TORQUEAU Yves

CAEN
14 DELETRAZ Jean
14 HANSE Philippe

CLERMONT-FERRAND
15 CHEZE Daniel

DIJON
71 CORNELOUP Gérard
21 MICHAUD Daniel

GRENOBLE
38 GONIN Paul
73 LAUNAY Jean

LILLE
62 COCQUERELLE Martine
59 MORTIER Liliane

LIMOGES
87 BARACAT Michèle

LYON
69 CHARTRE Robert
69 CHAUVIN Maurice
42 MALOSSE Marc

MONTPELLIER
34 MANAUTA Michel
30 RECHE Émile

NANCY METZ
88 DUPAYS Claudine
54 WEINGAERTNER Denise

NANTES
44 PACOUTET Roland
72 QUERVILLE Jean Claude
44 THIBAUDEAU Maurice

Modifications au cours du mandat (cooptation)

CE : PARIS
75 HIPPOLYTE Dominique

CFC : AIX MARSEILLE
13 CHARPIN Daniel

NICE
06 BROCA Gisèle

ORLEANS TOURS
36 COLLIN François
28 RAFARIN Jacques

PARIS
75 CHASTAGNOL Colette

POITIERS
17 MILAGUET Jacky
17 SIMON Michel

RENNES
35 NOVAK Gérard

ROUEN
76 ROUX J-Jacques
76 VASSELIN Mireille

TOULOUSE
31 BARBONI J-Pierre
12 PAILLET Joël

VERSAILLES
91 GAUBERT Jean
91 GOIRAND Pierre
91 MARTIN-CARMAGNAC Anne-Marie

CFC

AIX MARSEILLE
13 BOUCHETAT Myrielle

NANTES
44 VOISIN Henri

RENNES
22 GUEZENEC Mireille